

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/05/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : MMes et MMrs : GERBE Sylvie, ROUGANNE Béatrice, DAFFIX Didier, MEKADEM Patricia (arrivée à 20h45), GRANDJEAN Roland, DUPAY Anne-Sophie, DEAT Dominique, POULET Sandrine, HERVE Vincent, PARNEIX Nadia, GALLO Jacques, AGIER Sabrina, LIPOWIEZ Fabrice

Absent excusé : CHRETIEN Jean-Pierre (pouvoir donné à GRANDJEAN Roland)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de séance : DAFFIX Didier

Date de convocation : 13 mai 2022

Ordre du jour :

- 1) Déclassement du domaine public d'une partie de voie communale de l'impasse de Mouet
- 2) Augmentation du temps de travail d'un agent technique
- 3) Subventions aux associations – Année 2022
- 4) Tarification services périscolaires et extrascolaires – Année scolaire 2022-2023
- 5) Budget principal – Décision modificative n°1
- 6) Modification des règles d'amortissement
- 7) Divers

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 7 avril 2022 : approuvé à l'unanimité

1) Déclassement du domaine public d'une partie de voie communale dans l'impasse de Mouet

Délibération 2022-14

Rappels de Monsieur le Maire :

- Par un courrier daté du 20 juillet 2021, Monsieur Cirotte a fait part, à monsieur le Maire, de son souhait d'acquérir la partie basse de l'impasse de Mouet qui jouxte sa parcelle (ZB 676) pour pouvoir accéder à sa parcelle par le haut, depuis l'impasse de Mouet.
- Les riverains de l'impasse ont manifesté leur désir de garder cette partie de l'impasse en voirie communale par un courrier reçu en mairie le 20 septembre 2021.
- Le 25 novembre 2021 (délibération 2021-39), Monsieur Claude DEVES a été nommé commissaire enquêteur pour cette mission et son devis a été accepté.
- L'enquête publique a eu lieu du 7 mars 2022 au 21 mars 2022
- Monsieur le commissaire-enquêteur a rendu son rapport, ses conclusions et son avis le 1^{er} avril 2022

Il donne lecture des documents remis par Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Considérant l'avis favorable, il propose le déclassement du domaine public d'une partie de la voie communale suivant le document d'arpentage établi le

02/02/2022, représentant une superficie de 378 m² et cadastrée ZB 1055.

Après en avoir délibéré à bulletins secrets, le conseil municipal, à la majorité des voix (13 pour et un vote blanc), est d'accord et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'enregistrement auprès du service foncier.

2) Augmentation du temps d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Délibération 2022-15

Par délibération du 8 avril 2019, le conseil municipal a créé un poste d'adjoint technique à temps non complet pour 20 heures par semaine pour un emploi d'entretien des bâtiments communaux.

Madame CHEVARIN Françoise a été nommée sur ce poste le 1^{er} juin 2019. Le temps de travail a été augmenté à 23h une première fois le 1^{er} juin 2020 puis à 30h le 1^{er} octobre 2021

Monsieur le Maire propose de porter ce poste à 35 heures par semaine à partir du 1^{er} juin 2022 pour les raisons suivantes :

- ✓ L'augmentation du nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2022 nécessite un travail supplémentaire pour l'entretien des bâtiments.
- ✓ De plus, l'agent nommé sur ce poste participe également au service restauration, garderies et centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ est d'accord pour porter le poste d'adjoint technique à 35 heures par semaine à partir du 1^{er} juin 2022
- ✓ dit que le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

3) Subventions aux associations – Année 2022

Délibération 2022-16

Le bureau municipal a étudié les demandes formulées par les associations fin 2021 pour l'année 2022 comportant des informations diverses : financières, situation en trésorerie, bilan et informations complémentaires concernant les effectifs, l'encadrement, les projets de formation et leur participation à la vie communale.

Présentation :

- Compte-tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, les associations ont prévu un planning de manifestations identique aux années précédant l'épidémie de covid 19. C'est le cas du comité des fêtes et du yoga
- D'autres associations renoncent à faire une demande de subvention : l'APAGE, Les Doigts de Fées, et les baladins de l'Ambène
- Enval un autre regard sollicite une subvention de 500 € pour réaliser son projet Land art
- L'association « Les Amis d'Enval » sollicite une aide exceptionnelle de 1 000 € pour installer un panneau dans les gorges
- L'école sollicite deux subventions exceptionnelles :
 - Une de 500 €, à reverser à la puce à l'oreille dans le cadre d'un projet mené en collaboration avec une classe de l'école et menant à l'organisation d'un concert gratuit sur la place du 8 mai
 - Une de 200 € pour le renouvellement de la bibliothèque scolaire

Suite aux débats, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de prendre à compte les demandes :

Les subventions attribuées en 2022 seront donc les suivantes :

INTITULE ASSOCIATION	Pour mémoire subvention 2021	Montant subvention accordée en 2022
A.S.E.	3 300	3 300
COMITE DES FETES	0	2 500
LES BALADINS DE L'AMBENE	0	0
LE CLUB DE L'AGE D'OR	500	500
ASS. ANCIENS COMBATTANTS	170	170
GYM MUSICALE	300	300
SOCIETE DE CHASSE	300	300
A.P.A.G.E.	0	0
CLUB TENNIS ENVALOIS	3 000	3 000
CLUB DES DOIGTS DE FEES	0	0
ECOLE PUBLIQUE (Coopérative Scolaire)	730	1 400
USEP ENVALOISE	600	600
ASSOC. ENVAL YOGA	0	300
ASS DES LOUSTICS D ENVAL	300	300
ENVAL UN AUTRE REGARD	500	500
LES AMIS D'ENVAL	900	1 000
COCOTTERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ENVAL	0	100
LA PREVENTION ROUTIERE	200	70
ASSOCIATION DE PECHE	0	0
CAFE ASSOCIATIF	0	0
TOTAL	10 800	14 340

A noter : Un café pour Enval avait demandé une subvention de 500 € pour laquelle le conseil n'a pas donné suite. La demande initiale de la cocotterie solidaire était de 200 €, le conseil lui a accordé 100 €. Ces deux associations recevront un courrier de notification.

4) Tarification services périscolaires et extrascolaire – Année scolaire 2022-2023

Délibération 2022-17

Présentation par Anne-Sophie DUPAY :

- Les tranches ont été réévaluées
- Les tarifs ont été révisés :
 - à la hausse pour les tarifs mensuels pour un enfant
 - à la baisse pour les tarifs mensuels à partir de 2 enfants

Vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions présentées.

Les tranches de quotient familial et les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2022-2023 seront donc les suivants :

A –Quotient familial : Tranches et montants

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient familial	0<QF<800	801<QF<1050	1051<QF>1300	1301<QF>1550	SUP à 1551

B - Tarifs

1°) Restauration scolaire et animation :

Prix d'un repas enfant :

Tranche	Tarifs 2021
Tranche 1	2.40 €
Tranche 2	3.00 €
Tranche 3	3.60 €
Tranche 4	4.15 €
Tranche 5 =plein tarif	4.55 €

Prix d'un repas adulte : **5,85 €**

Prix d'un repas spécifique (servi mais non fourni) : **1,00 €**

2°) Accueil périscolaire du matin

Tranche	Tarif mensuel /enfant	Tarif mensuel à partir de 2 enfants	Tarif occasionnel/jour
Tranche 1	9.60 €	16.32 €	1 €
Tranche 2	10.00 €	17.00 €	1.10 €
Tranche 3	10.50 €	17.85 €	1.20 €
Tranche 4	11.00 €	18.70 €	1.30 €
Tranche 5 = plein tarif	11.60 €	19.70 €	1.40 €

- **Le tarif occasionnel s'applique jusqu'à 5 présences en accueil périscolaire dans le mois (accueil périscolaire du soir et du matin confondus).**

3°) Accueil périscolaire du soir et/ou étude :

Tranche	Tarif mensuel /enfant	Tarif mensuel à partir de 2 enfants	Tarif occasionnel/jour
Tranche 1	11.50 €	19.55 €	1.50 €
Tranche 2	12.50 €	21.25 €	1.65 €
Tranche 3	13.00 €	22.10 €	1.80 €
Tranche 4	14.85 €	25.85 €	1.95 €
Tranche 5 = plein tarif	16.00 €	27.20 €	2.10 €

- **Le tarif occasionnel s'applique jusqu'à 5 présences en accueil périscolaire dans le mois (accueil périscolaire du soir et du matin confondus).**

4°) Accueil du mercredi

Tranche	Prix journée	Prix ½ journée sans repas	Prix ½ journée avec repas
Tranche 1	9.00 €	3.30 €	5.70 €
Tranche 2	10.50 €	3.75 €	6.75 €
Tranche 3	12.50 €	4.70 €	8.30 €
Tranche 4	13.60 €	5.20 €	9.35 €
Tranche 5 = plein tarif	15.40 €	5.60 €	10.15 €

5°) Accueil de loisirs

Tranche	Prix journée	Prix ½ journée sans repas	Prix ½ journée avec repas	Forfait 5 jours
Tranche 1	9.00 €	3.30 €	5.70 €	31.50 €
Tranche 2	10.50 €	3.75 €	6.75 €	39.35 €
Tranche 3	12.50 €	4.70 €	8.30 €	50.00 €
Tranche 4	13.60 €	5.20 €	9.35 €	57.80 €
Tranche 5 = plein tarif	15.40 €	5.60 €	10.15 €	65.45 €

5) Conditions et durées d'amortissement sur la commune d'Enval

Délibération 2022-18

En application de l'article L2321-2-28° du CGCT, disposition reprise par l'instruction interministérielle M14, les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations, sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204x...

Pour se mettre en conformité avec la réglementation, il est proposé au conseil municipal d'adopter le régime suivant d'amortissement à compter du 19 mai 2022 selon le régime linéaire :

Compte	Durée d'amortissement
Autres groupements	
2041581 – Biens mobiliers, matériels et études	5 ans
2041582 – Bâtiments et installations	15 ans

Par exception, le plan d'amortissement de l'immobilisation suivante, initié depuis plusieurs années, sera mené à son terme :
(situation au 31/12/2021)

Compte	Immobilisation	Valeur brute	Durée Amts	Amts pratiqués	Valeur nette
2031	Etude revitalisation bourg – E2-2017-2031	49 189,62	5 ans	31 466,76	17 722,86

6) Budget principal – décision modificative n°1

Délibération 2022-19

L'établissement du budget principal présente un écart de 96 € à régulariser entre les comptes d'amortissement en recettes d'investissement et le compte 6811 en dépenses de fonctionnement

De plus, suite à la modification des conditions et durée des amortissements qui impacte le compte 28041581 (délibération n°2022-18) il est nécessaire de procéder aux virements suivants :

En fonctionnement : Dépenses

Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-13 230,00 €
Chapitre 042	Compte 6811	13 134,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	96,00 €
TOTAL		0,00 €

En investissement : Recettes

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	-13 230,00 €
Chapitre 040	Compte 28041581	13 230,00 €
TOTAL		0,00 €

7) Divers

Christian MELIS : Monsieur le Maire annonce que le mur de soutènement du jardin du futur centre de loisirs doit être refait, son état de dégradation ne pouvant pas être corrigé par des moyens moindres.

Roland Grandjean fait part de son entretien avec un expert qui considère également que le mur doit être refait, le risque de rupture après un simple renforcement est trop important, du fait du manque de fondation et de l'état de dégradation de la chaux qui assure le liant.

Les travaux doivent être entrepris le plus rapidement possible par le maçon, car la suite des travaux sur le centre de loisirs est conditionnée à l'état du mur d'enceinte. Le montant des travaux est estimé entre 80 à 100 k€

Un projet d'œuvre d'art sur le futur mur d'enceinte du nouveau centre de loisirs est en cours. Mr le Maire précise que Thierry Courtadon va travailler sur ce projet avec les enfants de l'école et il sera financé par Mickaël Mouzin.

Sur les travaux de réalisation du centre de loisirs, la plomberie et l'électricité sont bien avancées. La pose du placo également. Il est fait état de retard sur la réalisation de la façade, suite à des arrêts maladie du personnel de l'entreprise.

Monsieur le Maire annonce la mise en vente de la maison Rellier,(3 avenue du stade) pour laquelle l'EPF/SMAF préemptera pour le compte de la Mairie, dans le cadre du projet d'aménagement de la place du village. Roland Grandjean précise avoir rencontré le propriétaire Monsieur Lavest pour lui présenter le projet.

Béatrice ROUGANNE : fait un point sur l'enquête publique pour le PLUI. Christian MELIS et Sylvie GERBE font part de l'évolution des règles concernant l'édification des murs de soutènement, dans le cadre du nouveau PLUI.

Anne Sophie DUPAY : annonce que 169 élèves sont inscrits pour la rentrée 2022. Elle présente le projet de répartition des élèves par classe, réalisé par le Directeur de l'école, et la nécessité de classes doubles pour placer tous les élèves.

Un projet de fresque sur un des murs de la cour de récréation est prévu cet été. Il est demandé aux conseillers d'opter pour un graffeur à partir de la présentation ses précédentes réalisations.

Le graffeur interviendra pendant la première semaine du centre de loisirs pour réaliser une fresque avec les enfants.

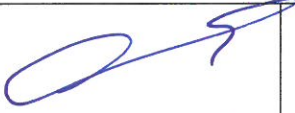
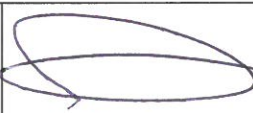




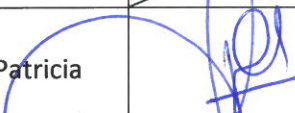
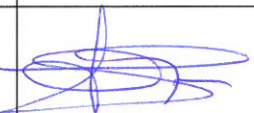
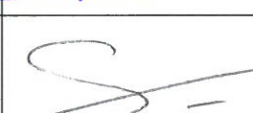


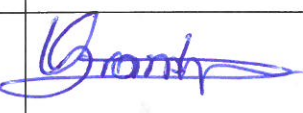

Vincent HERVE : fait un compte rendu de la réunion sur le budget de la Communauté de Communes où il a été question du pacte financier et fiscal.

Didier DAFFIX : fait part de la réunion de bilan de la semaine du handicap à Chatel Guyon, et du projet d'évolution de l'affichage légal en affichage numérique plutôt que papier. L'affichage numérique est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et est conseillé pour les autres. Le budget de l'équipement est évalué entre 3 000 € et 4 000 €.

Jacques GALLO : une journée de l'environnement s'est déroulée le 21 mai.

Sylvie GERBE : fait part de la panne de frigo intervenue à l'école, qui a nécessité de déplacer le frigo de la salle polyvalente pour assurer le remplacement. Un nouveau matériel a été commandé et devrait être réceptionné d'ici 10 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55

MELIS Christian		DEAT Dominique	
GERBE Sylvie		AGIER Sabrina	
CHRETIEN Jean-Pierre		HERVE Vincent	
MEKADEM Patricia		POULET Sandrine	
DAFFIX Didier		LIPOWIEZ Fabrice	
DUPAY Anne-Sophie		PARNEIX Nadia	
GRANDJEAN Roland		GALLO Jacques	
ROUGANNE Béatrice	